

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLON

Chronique des questions ouvrières et de l'assurance sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 44 (1903), p. 225-227

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1903__44__225_0

© Société de statistique de Paris, 1903, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DE L'ASSURANCE
SUR LA VIE

BULLETIN DU TRAVAIL DE L'EMPIRE ALLEMAND. — Sous le titre de *Reichsarbeitsblatt*, l'Office impérial de statistique vient de commencer une publication mensuelle dont le premier numéro porte la date du 21 avril 1903 et contient les matières suivantes :

Organisation de la division de la statistique ouvrière ; marché du travail ; placement et chômage ; conditions de travail ; protection ouvrière ; conflits du travail ; habitations ; divers (émigration) ; législation ; fonctionnement des tribunaux arbitraux ; tableaux relatifs à la statistique du marche du travail : ces derniers tableaux indiquent pour une série de villes ou localités allemandes, le ou les établissements de placement et, en distinguant les sexes, le nombre des travailleurs qui cherchent du travail, celui des emplois vacants et celui des emplois occupés.

LES GRÈVES EN ALLEMAGNE. — Les résultats des grèves survenues en Allemagne durant l'année 1902 sont les suivants d'après le *Reichsarbeitsblatt* du 21 avril 1903 ; les résultats détaillés ne figurent que dans le volume 157 de *la statistique de l'Empire allemand* actuellement sous presse.

Nombre	de grèves	1 060
	d'ouvriers réduits au chômage	6 272
	des entreprises atteintes	3 437

Résultats des grèves.

Succès des revendications	228
Échec des revendications	597
Transactions	235

LES GRÈVES EN ITALIE. — La statistique des grèves, en Italie, est définie, pour l'année 1900, par les chiffres suivants :

Nombre	de grèves	383
	de grévistes	80 858
	de journées de travail perdues	493 093

Motifs des grèves.

Demande	de réduction de durée du travail	31
	d'augmentation de salaire	181
Résistance	à une réduction de salaire	29
	à une augmentation de durée du travail .	6
Autres causes		136

Résultats des grèves.

Succès des revendications	112
Échec des revendications	128
Transactions	143

LES GRÈVES EN AUTRICHE. — Les résultats des grèves survenues en Autriche pendant l'année 1901 sont les suivants :

Nombre	de grèves	270
	de grévistes	24 870
	de journées de travail perdues	157 744

Motifs des grèves (certaines grèves sont dues à plusieurs causes).

Difficultés relatives aux salaires	164
Difficultés relatives à la durée du travail . . .	72
Divers	147

Résultats des grèves.

Succès des revendications	56
Échec des revendications	116
Transactions	98

LES GRÈVES EN FRANCE. — La statistique des grèves, pour l'année 1901, est définie en France par les chiffres suivants :

Nombre	{	de grèves	523
		d'établissements atteints	6 970
		de grévistes	111 414
		de journées de travail perdues. .	1 862 050
<i>Motifs des grèves.</i>			
Demandes d'augmentation de salaire.			274
Résistance à une réduction de salaire			57
Demande de réduction de la journée de travail. .			69
Contestations	{	aux salaires	46
		relatives à la réglementation du travail . .	32
Demande de suppression du travail aux pièces . .			16
Contestations relatives aux règlements d'atelier. .			33
Demande	{	de suppression des amendes	19
		de réintégration d'ouvriers congédiés.	62
		de renvoi de personnes	77
Retenues pour l'assurance et caisses de secours .			21
Divers			45
<i>Résultats des grèves.</i>			
Succès des revendications.			114
Échec des revendications			214
Transactions			195

LES RÉSULTATS DE LA GRÈVE DES MINES D'ANTHRACITE AUX ÉTATS-UNIS. — Le rapport de la commission d'enquête nommée par le Président des États-Unis en octobre dernier à la suite de la grève des mines d'anthracite de Pensylvanie vient d'être publié dans le n° 46 (mai 1903) du *Bulletin du Département du travail des États-Unis* : il est daté du 18 mars 1903.

Les pertes causées par la grève sont évaluées à :

46 100 000 \$	pour les exploitants.
25 000 000	pour les ouvriers.
28 000 000	pour les entreprises de transport.

ASSURANCES OUVRIÈRES EN ALLEMAGNE. — 1^o *Assurance contre les accidents.* — L'assurance obligatoire contre les accidents a été appliquée en 1901 à 18 867 000 personnes dont 6 884 000 ouvriers industriels, 11 189 000 ouvriers agricoles et 794 000 ouvriers des exploitations d'État.

Le nombre d'accidents survenus en 1901 est de :

52 473 (14,7 p. 100)	suivis d'incapacité de travail temporaire.	
54 916 (46,9 p. 100)	—	permanente partielle.
1 446 (1,2 p. 100)	—	permanente totale.
8 501 (7,2 p. 100)	suivis de mort.	
Total : 117 336		

Les accidents mentionnés par les chiffres qui précèdent ne sont que les accidents indemnisés.

Ils ont motivé, en 1901, des dépenses dont le total s'élève à 123 278 560,68 marks, dont pour l'industrie 88 726 669,01 marks comprenant : 67 318 568,90 marks pour frais de traitement et d'indemnités pécuniaires, 10 794 475,21 marks versés au fonds de réserve des corporations (l'augmentation des versements au fonds de réserve provient de l'application de la nouvelle législation de 1900), 1 308 463,98 marks pour frais de mesures preventives et 706 633,40 marks pour frais de justice arbitrale.

2^o *Assurance contre l'invalidité et la vieillesse.* — En 1901, le nombre des pensions constituées dans les 31 établissements régionaux d'assurance a atteint 142 466, dont 121 731 pensions d'invalidité, 6 655 pensions de maladies et 14 080 pensions de vieillesse. Les nombres correspondants relatifs aux 9 crisses spéciales étaient 8 918, 7 503, 736 et 679.

La valeur de la part des pensions incombant à tous les établissements d'assurance était de 57 105 843,03 marks. La valeur moyenne de la pension de vieillesse était de 150,43 marks ; la valeur moyenne de la pension de maladie était de 151,72 marks ; la valeur moyenne de la pension d'invalidité était de 146,32 marks. La valeur totale des

cotisations encaissées s'est élevée à 134 813 505,35 marks, celle des arrérages à 90 977 028,68 marks. Les frais d'administration ont été de 10 676 061,83 marks, sur 7,9 p. 100 des cotisations encaissées.

ASSURANCES OUVRIÈRES EN AUTRICHE. — 1° *Assurance contre la maladie.* — En 1900, 2 942 caisses comptant 2 499 930 membres ont dépensé 45 600 179 couronnes dont 7 109 119 couronnes pour frais médicaux, 5 363 643 couronnes pour frais pharmaceutiques et 23 810 072 couronnes pour indemnités pécuniaires ; le nombre des jours de maladie a été de 21 309 177 ; la valeur des recettes a atteint 47 207 340 couronnes.

2° *Assurance contre les accidents.* — L'assurance contre les accidents, en 1900, a été appliquée à 2 372 213 personnes dont 1 693 600 ouvriers industriels et 678 613 ouvriers agricoles. Les accidents survenus en 1900, au nombre de 23 039, se répartissent comme suit :

16 074 (69,9 p. 100)	suivis d'incapacité de travail temporaire.
5 962 (25,8 p. 100)	— — permanente.
1 003 (4,3 p. 100)	suivis de mort.

Les chiffres qui précèdent ne concernent que les accidents indemnisés. Les dépenses correspondantes ont été, au total, de 33 937 119 couronnes, dont 17 084 881 couronnes représentent le capital des pensions et 13 436 610 couronnes les indemnités payées. Le montant total des cotisations a été de 26 777 526 couronnes, soit 11,28 couronnes par assuré.

FRANCE. — *Caisse nationale d'assurance en cas de décès.* — Au 31 décembre 1900, la valeur des capitaux assurés par la Caisse était de 3 269 634 fr., elle s'élevait à 3 350 445 fr. au 31 décembre 1901, soit une augmentation de 80 811 fr.

Les assurances collectives contractées, en 1901, par les sociétés de secours mutuels approuvées ont été de 97, comprenant 15 601 membres participants ; la valeur des primes correspondantes a été de 103 335 fr. et celle des sommes déboursées de 103 079 fr.

Les assurances individuelles ont donné lieu au recouvrement de 1 164 primes pour une somme de 77 924 fr. et les capitaux payés au décès se sont chiffrés par une valeur de 55 722 fr. représentant les 71 p. 100 des primes de l'exercice.

La Caisse présentait, le 31 décembre 1901, un excédent d'actif sur le passif égal à 380 530 fr., supérieur de 55 003 fr. à la valeur correspondante relative au 31 décembre 1900. En 1901, pour la première fois, des assurances mixtes ont été souscrites, à raison de neuf contrats pour un capital de 3 000 fr. et d'un contrat pour un capital de 1 500 fr.

Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents. — 1° (Loi du 11 juillet 1868). La Caisse d'assurance en cas d'accidents, fonctionnant sous le régime de la loi du 11 juillet 1868, a encaissé, en 1901, 1 440 fr. pour 251 cotisations, ce qui porte à 283 143 fr. la valeur des primes versées au nom de 43 968 assurés depuis la fondation (11 juillet 1868) de la Caisse jusqu'au 31 décembre 1901. Le règlement des sinistres n'a entraîné qu'une dépense représentant 83,45 p. 100 des sommes encaissées. Le nombre des accidents relevés depuis l'origine de la Caisse est de 100, savoir : 26 suivis de mort et 74 suivis d'incapacité permanente de travail.

2° (Loi du 24 mai 1899). La Caisse, fonctionnant sous le régime de la loi du 24 mai 1899 pour l'application de la législation sur les accidents du travail, a reçu en 1901 la souscription de 538 contrats, dont 39 pour machines agricoles. Le chiffre présumé de salaires afférents aux 499 contrats industriels était de 10 561 853 fr. ; le total des primes correspondantes annuelles était de 177 114 fr. Les primes définitives pour les contrats agricoles atteignaient 1 936 fr. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1901, les recettes se sont élevées à 215 694 fr. ; les dépenses, à 320 623 fr. ; le total des disponibilités était de 200 603 fr. au 31 décembre 1901 ; le montant des sommes à mettre en réserve pour sinistres et autres causes atteignait 218 122 fr., c'est-à-dire excédait de 17 519 fr. le total des disponibilités.

NOUVELLES TABLES DE MORTALITÉ. — Bien que la publication de nouvelles tables de mortalité françaises ait été signalée à la séance du 15 avril 1903 (1) par notre distingué confrère M. Quiquet, il convient de leur réserver une mention dans cette chronique : la communication de M. Quiquet, si complète qu'elle fût, devait en effet présenter une lacune : la participation de son auteur à la confection des tables le mettait dans l'impossibilité de leur décerner le tribut d'éloges qui doit être partagé entre MM. Duplax, Oltramare et Quiquet, actuaires de la Compagnie d'Assurances générales, de l'Union et de la Nationale, et les Compagnies dont le Comité a décidé et mené à bien cette grande œuvre.

Maurice BELLON.

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1903, p. 156.